

Le contrôle des structures

Le contrôle des structures est un dispositif souvent méconnu. Les enjeux pour vos clients agriculteurs sont pourtant cruciaux.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Comprendre la logique du contrôle des structures et son vocabulaire ; savoir lire un schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) ; identifier les acteurs
- Savoir identifier les cas de déclenchement du contrôle des structures
- Connaître les cas dans lesquels une demande d'autorisation d'exploiter est requise
- Cerner les cas où l'exploitant est soumis à une simple déclaration
- Anticiper ce sujet (délais d'instruction, formalités) et le gérer dans le cadre de la rédaction d'actes



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Supports visuels
- Exemples concrets
- Tableaux de synthèse



FORMATRICE

Sandrine BESSON ou Léa CLAUDET
Juriste consultante et Animatrice de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Avoir déjà été confronté à des problématiques liées au contrôle des structures



PLUS-VALUE

- Sécuriser les dossiers dans lesquels la question du contrôle des structures se pose
- Être en mesure de donner un conseil avisé à son client



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **OBJECTIFS DU CONTRÔLE DES STRUCTURES**

10min

2 **POURQUOI LE NOTAIRE DOIT-IL S'INTÉRESSER AU CONTRÔLE DES STRUCTURES ?**

30min

- Rédaction d'un bail rural, d'un acte de cession de bail rural
- Rédaction d'un acte de vente, de donation de terres destinées à être exploitées

3 **PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT**

2h

- Raisonnement en deux temps
 - cas d'ouverture du contrôle : installation, agrandissement, réunion d'exploitations
 - situations nécessitant une autorisation

4 **MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES**

1h30

- Décisions du Préfet
- Rangs de priorité des demandes
- Recours

5 **SANCTIONS**

10min

6 **CAS PARTICULIERS DES OPÉRATIONS SAFER, DES PROCÉDURES COLLECTIVES**

20min

7 **RÉGIME DÉCLARATIF**

20min

8 **LE CONTRÔLE DES STRUCTURES ET LE BAIL RURAL**

1h30

8 **LE CONTRÔLE DES STRUCTURES ET LE BAIL RURAL**

30min